

Autos

Motos

Flottes



# hervéclavel

COURTIER D'ASSURANCES

LE SPÉCIALISTE  
DE L'ASSURANCE  
DE VÉHICULES  
ANCIENS  
DEPUIS 1967

[www.assurancesclavel.com](http://www.assurancesclavel.com)

Plus de  
**130.000**  
véhicules  
assurés !

du 01/01/2015

TARIF  
**AUTO & MOTO**

TRAJET TRAVAIL

PRÊT DU VÉHICULE

## VOTRE TARIF

## EN USAGE PRIVÉ ET CONDUITE DÉNOMMÉE (2)

**Garanties de base :** responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

Age du véhicule	10 ans et 11 ans	12 ans à 14 ans	15 ans à 19 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 39 ans	40 ans et plus
Tarif annuel TTC	162€ <sup>(1)</sup>	145€ <sup>(1)</sup>	95€	75€	55€	40€	28€

(1) Motos de 10 à 14 ans, jusqu'à 125cm<sup>3</sup> : réduction de 30%

## PERSONNALISEZ

## VOTRE TARIF D'ASSURANCE

GARANTIES DE BASE		1 <sup>er</sup> véhicule	2 <sup>ème</sup> véhicule	3 <sup>ème</sup> véhicule
Usage privé, conduite dénommée	Tarif ci-dessus			
<b>MEMBRE DE CLUB</b> de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée	Si oui Réduction 10%	x 0,90	x 0,90	x 0,90
Usage privé et <b>TRAJET TRAVAIL</b> et conduite élargie ( <b>PRÊT DU VÉHICULE</b> ) (2) Le trajet travail n'est accordé qu'aux conducteurs désignés au contrat	Si oui Majoration 15%	x 1,15	x 1,15	x 1,15
<b>AU MOINS 2 VÉHICULES ASSURÉS</b> en même temps ou 1 véhicule déjà assuré par notre intermédiaire	Si oui Réduction 30%	x 0,70	x 0,70	x 0,70
Possibilité de désigner en second conducteur <b>LE CONJOINT SANS VÉHICULE PRINCIPAL</b>	Si oui Majoration 50%	x 1,50	x 1,50	x 1,50
<b>MOTOS DE 10 À 14 ANS</b> jusqu'à 125cm <sup>3</sup>	Si oui Réduction 30%	x 0,70	x 0,70	x 0,70
<b>TOTAL GARANTIES DE BASE PAR VÉHICULE</b> (à reporter page 4) (Attention : le tarif obtenu ne peut-être inférieur à 26,10€ par véhicule)		Mini 26,10€	Mini 26,10€	Mini 26,10€

(2) Voir définition page 3

## OPTIONS

**ASSISTANCE "Simple" : 15€** (par véhicule)

**SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR : 25€** (1 en auto et 1 en moto)

**ASSISTANCE "Confort" 0km : 77€** pour tous vos véhicules

**REMORQUE plus de 750kg : 34€ "au tiers"**

(y compris ceux non assurés par notre intermédiaire) - Nous consulter.

[contact@assurancesclavel.com](mailto:contact@assurancesclavel.com)

# TARIF FLOTTE

[www.assurancesclavel.com](http://www.assurancesclavel.com)

AUTOS-MOTOS

TRAJET TRAVAIL

## VÉHICULES ANCIENS et "MODERNES"

### FLOTTE DE VÉHICULES ANCIENS (4 VÉHICULES AU MINIMUM)

#### VOTRE TARIF EN USAGE PRIVÉ ET CONDUITE DÉNOMMÉE (2)

**Garanties de base :** responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

Age du véhicule le plus récent	10 ans et 11 ans	12 ans à 14 ans	15 ans à 19 ans	20 ans à 29 ans	30 ans à 39 ans	40 ans et plus
Tarif annuel TTC	400€	300€	200€	150€	100€	80€

### FLOTTE DE VÉHICULES ANCIENS et "MODERNES"

Est considéré comme véhicule "moderne" le(s) véhicule(s) d'utilisation courante et dans tous les cas les véhicules de moins de 10 ans.

**A chaque véhicule dit "moderne" est appliquée une majoration annuelle de 100€ TTC pour les garanties de base.**

Le nombre de véhicules "modernes" (maximum 9) doit être inférieur au nombre de véhicules anciens.

#### PERSONNALISEZ

##### GARANTIES DE BASE VÉHICULES ANCIENS

Usage privé, conduite dénommée

Tarif ci-dessus

##### GARANTIES DE BASE VÉHICULES MODERNES

Usage privé, conduite dénommée

Nombre de véhicules x 100€

Sous total à reporter

##### MEMBRE DE CLUB

de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée

Si oui

x 0,90

Réduction 10%

Usage privé

et **TRAJET TRAVAIL** (2)

Pour les flottes mixtes (anciens et "modernes"), possibilité d'un usage "affaires" (majoration 30% au lieu de 15%) ou d'un usage "tous déplacements" (majoration 50% au lieu de 15%)

Les usages autres que "privé" ne sont accordés qu'aux conducteurs désignés au contrat.

Si oui

x 1,15

Majoration 15%

Possibilité de désigner en second conducteur

##### LE CONJOINT SANS VÉHICULE PRINCIPAL

(la majoration n'est pas appliquée dès lors qu'au minimum 2 véhicules "modernes" sont déclarés)

Si oui

x 1,50

Majoration 50%

##### TOTAL GARANTIES DE BASE POUR LA FLOTTE

(à reporter page 4)

(2) Voir définition page 3

#### OPTIONS

**ASSISTANCE "Simple" : 30€** (pour l'ensemble des véhicules)

**ASSISTANCE "Confort" 0km : 77€ pour tous vos véhicules**

(y compris ceux non assurés par notre intermédiaire) - Vivement conseillée, nous consulter.

**SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR : 50€** (pour l'ensemble des véhicules)

[contact@assurancesclavel.com](mailto:contact@assurancesclavel.com)

## CONDITIONS D'ADHÉSION

**Il faut posséder un autre véhicule assuré à son nom** (ou de fonction) **depuis au moins deux ans sans accident responsable** (tolérance pour un sinistre responsable à condition de rester en situation de bonus après celui-ci).

Autres cas, nous consulter.

Vous devez justifier de 2 ans d'assurance dans la catégorie du véhicule assuré.

La possession effective d'un autre véhicule est exigée pendant toute la durée du contrat (sauf en flotte mixte).

### Dans les 24 derniers mois,

les conducteurs désignés ne doivent pas avoir eu d'accident en état d'imprégnation alcoolique, ou avoir fait l'objet d'un retrait de permis supérieur à 2 mois ou d'annulation de permis, de condamnation suite à un délit de fuite ou de nullité de contrat.

### Titulaire de la (des) carte(s) grise(s) :

**la ou les cartes grises des véhicules doivent être établies au nom d'un conducteur désigné sur le contrat**, sauf mention expresse et donc déclaration préalable de votre part et acceptation de notre part. Le véhicule doit être immatriculé en France ou en cours d'immatriculation.

### Par qui le véhicule peut-il être conduit ?

Lorsqu'un seul conducteur est désigné, le conjoint ou concubin non désigné peut conduire le véhicule de manière habituelle en usage privé. Aucune autre conduite habituelle n'est acceptée, sauf à déclarer les conducteurs. En cas de prêt occasionnel, voir les définitions ci-dessous de conduite dénommée ou élargie.

## DÉFINITIONS

### Conduite dénommée :

Dans cette formule pas de prêt possible du véhicule. Franchise 500€. Formule obligatoire en tarif "flottes".

### Conduite élargie :

Le véhicule peut-être prêté de manière occasionnelle en usage privé, sauf à des personnes dont le permis date de moins de 3 ans (à moins qu'elles ne justifient d'être personnellement assurées pour la conduite habituelle d'un véhicule de la même catégorie).

### Usage privé :

Le véhicule peut-être utilisé uniquement pour des déplacements de la vie privée.

### Usage privé et trajet travail :

Le véhicule est utilisé pour les déplacements de la vie privée et pour effectuer le trajet jusqu'à un lieu de travail et en revenir. L'usage trajet travail est autorisé uniquement pour les conducteurs déclarés.

## INFORMATION ET CONSEIL

Certains véhicules à caractère sportif, trop récents, ou sans aucun intérêt sont susceptibles de majoration tarifaire ou d'exclusion.

Attention aux sanctions qui peuvent aller de la franchise en cas de non-respect de certaines clauses à la nullité du contrat en cas de fausse déclaration.

Les mises à jour tarifaires (y compris changement de tranche d'âge) doivent faire l'objet d'une demande d'avenant auprès du cabinet.

Nos contrats véhicules anciens sont souscrits auprès d'AXA Assurances.

Nous ne souscrivons que des contrats "au tiers" (garanties de base).

Notre chiffre d'affaires global est généré à plus de 33% avec AXA Assurances.

Aucune participation financière ou capitalistique dans ou d'une entreprise d'assurance.

En cas de difficulté dans l'application de la convention d'intermédiation, vous pourrez formuler votre réclamation à Hervé Clavel Assurances 7 bis quai des Étroits - 69005 Lyon.

Vous trouverez les informations utiles relatives au traitement des réclamations dans nos locaux sur demande ou sur notre site internet : [www.assurancesclavel.com](http://www.assurancesclavel.com)

## FRAIS DE GESTION PERÇUS PAR LE CABINET

1€ : pour paiement par carte bancaire.

10€ : à chaque affaire nouvelle et à chaque échéance terme (35€ en formules flottes jusqu'à 35 véhicules).

10€ : à chaque rajout de véhicule sur une flotte.

10€ : pour mise à jour tarifaire (attention : le changement de tranche d'âge se fait uniquement sur demande).

15€ : pour tout avenant au contrat, changement de véhicule ou de garantie.

25€ : pour toute résiliation en dehors de l'échéance ou 50€ pour toute résiliation au cours de la première année.

[contact@assurancesclavel.com](mailto:contact@assurancesclavel.com)

*Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter*

Nom ..... Prénom .....

A ..... Le .....

**Signature précédée  
de la mention "lu et approuvé"**

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU HERVÉ CLAVEL ASSURANCES ?

Bouche-à-oreille  Internet  Publicité : par quelles revues ? .....

# FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

A nous retourner rempli et signé accompagné de votre règlement et des pièces justificatives.

## MONTANT À RÉGLER CALCUL DE VOTRE PRIME

	1 <sup>er</sup> véhicule	2 <sup>ème</sup> véhicule	3 <sup>ème</sup> véhicule	FLOTTE ou 4 <sup>ème</sup> véhicule
Membre de Club ou Abonné (joindre justificatif)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Trajet - Travail	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conjoint sans véhicule principal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de véhicules "modernes" à assurer				
TOTAL GARANTIES DE BASE (report p. 1 ou 2)				
Assistance (simple ou confort)				
Sécurité du conducteur				
Frais de gestion	10€	10€	10€	10€ ou 35€ en flotte
<b>TOTAL PAR CONTRAT</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				

## PREMIER CONDUCTEUR

Nom ..... Prénom ..... Né(e) le ..... E-mail ..... @ .....  
 Adresse ..... Date du permis .....  
 Code postal ..... Ville ..... Situation familiale .....  
 Tél. domicile ..... Tél. bureau ..... Profession .....

## SECOND CONDUCTEUR (ÉVENTUEL)

Si le second conducteur est le conjoint sans véhicule principal : majoration 50%

Nom ..... Prénom ..... Né(e) le .....  
 Date du permis ..... Situation familiale ..... Profession .....

## VOS ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Joindre impérativement le(s) relevé(s) d'information de vos autres assurances (autos et motos) à réclamer à l'assureur de chaque conducteur déclaré.

## CARACTÉRISTIQUES DU (OU DES) VÉHICULE(S) A ASSURER

	1 <sup>er</sup> véhicule	2 <sup>ème</sup> véhicule	3 <sup>ème</sup> véhicule	4 <sup>ème</sup> véhicule
Numéro d'immatriculation				
Date de première mise en circulation				
Marque				
Type des Mines ou modèle				
Puissance (en cm3 pour les motos)				
Numéro de série				

Mode de règlement  Chèque bancaire ou postal  CB N° ..... Cryptogramme ..... Date d'expiration .....

Veuillez joindre une copie du permis de conduire et de la carte grise, le(s) relevé(s) d'information à réclamer à votre assureur et le règlement.  
 Le cas échéant : un justificatif de membre de club ou d'abonné à une revue et le contrôle technique.

Ne pas oublier de signer le verso de cette page

Fait à .....  
 Le .....

Signature du souscripteur

Signature du second conducteur

Date d'effet souhaitée, sans que celle-ci soit antérieure à la date de réception du dossier ..... [contact@assurancesclavel.com](mailto:contact@assurancesclavel.com)

**HERVÉ CLAVEL ASSURANCES** 7 bis, quai des Etroits • 69321 Lyon cedex 05 • Tél. 04 72 66 37 00 • Fax 04 72 66 37 19

SARL au capital de 5.127.500€ - RCS Lyon 789 253 978 - Code NAF 6622Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom, en ma qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale.

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des Assurances - N° ORIAS 13 003 341 - Site web ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Exonération de TVA article 261-C-2° du CGI